Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

La séance se tiendra à huis clos (covid-19)

Avis de dérogation mineure

Avis est donné que les demandes de dérogation mineure ci-dessous seront prises en considération par le conseil lors de la séance du 2 juin 2020.

Nature et effet
Dérogation mineure # 1
Le propriétaire désire subdiviser le lot 2 368 185 en deux lots afin de pouvoir construire une habitation sur la partie résiduelle.

Les dérogations demandées ont pour effet de permettre :

- Un lot (accueillant la future résidence) d'une largeur de 27,14m au lieu du 30m prescrit par l'article 5.3 du règlement de lotissement #39.

- Un lot (accueillant la future résidence) d'une superficie de 1 376m2 au lieu du 2 000m2 prescrit par l'article 5.3 du règlement de lotissement #39.

Identification du site concerné
496, Rang du Haut-de-la-Rivière, lot 2 368 185

Dérogation mineure # 2
Le propriétaire désire implanter une antenne de télécommunication (tour d'internet sans-fil régional).

La dérogation demandée a pour effet de permettre :

Implanter la tour et l'antenne à une distance de 5m des lignes de propriété au lieu du 10m prescrit par l'article 7.5.2 du règlement de zonage #38.

Identification du site concerné
235, rue Principale, lot 2 369 236

À la suite de l'arrêté 2020-033 daté du 7 mai 2020,
toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra transmettre
par lettre par la poste ou déposer dans la boîte aux lettres située
au 115, rue Saint-Étienne
ou par courriel : dg@st-damase.qc.ca au plus tard le 1er juin 2020.
OU communiquer par téléphone lors de la séance qui sera tenue à huis clos
le 2 juin à 19h30 au numéro 450-797-3341 poste 4001
afin de se faire entendre et ce sans aucun déplacement ni rassemblement.

DONNÉ à Saint-Damase, 15e jour du mois de mai 2020.

Johanne Beauregard
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Damase
Téléphone : 450 797-3341 Télécopieur : 450 797-3543 115, rue Saint-Étienne
Courriel : info@st-damase.qc.ca www.st-damase.qc.ca Saint-Damase, Québec J0H 1J0